



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BARDOU - COMBET - PAPAIX (Suppléant) - FAGUET - FOURES - TACCONNE - VERNHES - VIALA D. - GALZIN - MMES DURIS - FADDI - KAZIMIERCZAK - FOURNES BATUT (Remplaçante) - TAILLANDIER - MM ALBA - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CASTAGNE - COLOMBIER - DADY - GODEFROY - LENCOU - MAZARS - SEGUR - VIALA P. (Remplaçant) - JULIE (Suppléant) - BARBARO - VICENTE

*N° 2014/110*

**Objet : Attribution des lots n°1 - 2 - 3 du marché lancé dans le cadre de la construction d'une chaufferie bois à l'EHPAD Résidence La Grèze à Montdragon**

Monsieur le Président rappelle l'état d'avancement du projet de création d'une chaufferie bois à la Maison de retraite de Montdragon.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mai 2014 (lots n°1 et n°2) et le 24 juin 2014 (lot n°3), après étude des éléments présentés par la SEM 81 (Maître d'ouvrage délégué) propose d'attribuer aux entreprises comme étant les mieux disantes, les lots suivants :

- Lot n°1 : Gros œuvre : l'entreprise : Bulbitec - 24, avenue de l'Europe 81 600 Gaillac pour un montant de 44.000 € HT
- Lot n°2 : Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie : l'entreprise Lagrèze et Lacroux - 8, rue Jean-Henri Fabre 81 000 Albi pour un montant de 63.739,94 € HT
- Lot n°3 : Silo benne : l'entreprise SARL Eco - 1, rue du Pont Levis 81 120 Dénat pour un montant de 28.300 € HT

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de suivre les avis des deux Commissions d'Appel d'Offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide de confier à l'entreprise Bulditec, le lot n°1 « Gros œuvre », à l'entreprise Lagrèze et Lacroux, le lot n°2 « Chauffage, ventilation, climatisation, plomberie » et à l'entreprise SARL Eco, le lot n°3 « Silo Benne », conformément au descriptif détaillé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Annexe MAPAD 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en

Sous-Préfecture le 15 juillet 2014

Le Président,

Raymond GARDELLE